

AFFILIATIONS ET LICENCES
Saison 2013 / 2014



Pensez à :

Affiliez votre association dès le début de la saison sportive.

Commandez et réglez autant de licences que d'adhérents en compétition, en loisir ou comme dirigeants

Les raisons :

Votre association et vos sportifs ne sont couverts par l'assurance-responsabilité civile - assistance que dès l'instant où vous avez effectué ces démarches.

Les conséquences :

En cas d'accident, les conséquences peuvent être extrêmement graves. Présidents et organisateurs, votre responsabilité est engagée ; ne prenez pas ce risque !

La vérification des licences :

Aucun sportif ne doit participer à une épreuve sans être titulaire d'une licence de la saison sportive en cours. Élus, cadres, techniciens, arbitres, organisateurs, veillez à la vérification des licences !

⇨ *Edito :*

A l'approche de la saison sportive 2013-2014 et suite aux décisions de l'Assemblée générale d'Angoulême, la F.F.S.A a décidé de ne conserver que deux types de licences, la « **licence adulte** » et la « **licence Jeune** ».

Le dispositif **« forfait licence développement »** est maintenu afin d'aider les associations multisports à promouvoir leurs actions auprès des établissements du secteur médico-social et du secteur psychiatrique.

L'opération « **licence multiclubs** » est maintenue (pour aider les sportifs déjà licenciés dans un club SA à intégrer une section sport adapté de club ordinaire)

Poursuite de la « **licence d'un jour** » qui permet de tester occasionnellement les activités sportives. Elle n'est attribuée que par un comité départemental ou une ligue.

Afin de prendre aisément des licences, il faut s'informer des différents types et tarifs ainsi que de la procédure. Le personnel de la FFSA reste à votre écoute pour de plus amples informations.
Je vous invite à utiliser le site Internet fédéral pour prendre vos licences (sur le site www.ffsa.asso.fr, avec votre code association). La procédure est simple et nettement plus rapide.

Excellente saison sportive !
Marc Truffaut
Président de la FFSA

SOMMAIRE

Contact

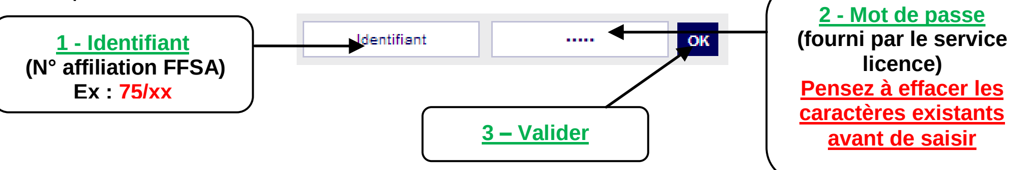
sandra-decrescenzo@ffsa.asso.fr
01 42 73 90 05
Service Licences FFSA
9, rue Jean Daudin
75015 Paris

PRISE DE LICENCES

www.ffsa.asso.fr

Demandez votre code d'accès auprès du service licence.

Avec ce code, se rendre sur le site Internet FFSA : www.ffsa.asso.fr puis se connecter sur l'espace club.



Une fois dans l'espace club, un bouton « **espace licence** » vous permettra d'accéder à l'espace licence dans lequel vous serez guidé pour prendre et renouveler vos licences.



Nb : Toutes modifications des statuts ou de la composition du comité directeur de l'association et les changements d'adresses doivent être indiqués au service licences, par courrier ou par mail.

Vous avez la possibilité de changer l'adresse administrative sur le web dans « espace licences »

Possibilité pour les CDSA et ligues d'enregistrer sur le comité ou la ligue, à titre exceptionnel, des licences qui ne sont pas sur une association sportive.

Mode d'Emploi selon votre situation ;

- Si votre ***structure associative est déjà affiliée :*** la prise de licence doit se faire sur Internet

-Dans le cas d'une ***première prise de licences à la FFSA*** *:* vous pouvez les enregistrer également sur Internet

---

PREMIERE AFFILIATION D'UNE ASSOCIATION

par courrier à
FFSA 9, rue Jean Daudin 75015 Paris

- Pour que l'adhésion d'une association à la FFSA soit validée :
Nombre minimum de licences obligatoire : 4, dont au moins 1 pour un sportif en situation de handicap mental ou psychique.
- tous les dirigeants et l'encadrement technique doivent être titulaires d'une licence.
- la liste et les coordonnées du comité directeur doivent être transmises à la fédération.

- Pour une section Sport Adapté d'une association sportive affiliée à une fédération sportive ordinaire :
Nombre minimum de licences obligatoire : 4, dont au moins 1 pour un sportif en situation de handicap mental ou psychique (licence dirigeant gratuite à condition de fournir la copie de la licence à jour dans la fédération ordinaire).

L'association doit mentionner dans ses statuts la mention suivante : *"l'association s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFSA"* ou bien doit renvoyer signé le document d'engagement type de la FFSA (disponible au siège FFSA).
Ces documents sont en ligne sur le web dans la rubrique « formulaires »

LICENCES

Caractéristiques et tarifs

Tarifs :
Les tarifs ci-dessous ne concernent que la part fédérale à laquelle peut se rajouter une part régionale votée par la Ligue qui s'applique à toutes les associations de votre région.

Assurances :
Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie Allianz), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire. Elle est fortement conseillée par la FFSA.

- Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club SA, du comité, de la ligue et de la fédération.
- Pour les licenciés de m**oins de 18 ans,** l'association doit détenir à son siège social la signature des parents ou de leurs représentants légaux.
- Tarifs RC : 1,35 €
- Tarifs individuelle accident B1 :2,4€ ; B2 : 7,4€ : B3 :14,4€

Droit d'image :
Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Licence Adulte
18 ans et plus : 25€ (à laquelle il faut rajouter la part régionale déterminée par chaque région en début de saison)
(Coût licence = part fédérale + part régionale)

25 € + X €

Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir ou de compétition.

Licence Jeune
Moins de 18 ans : 20€ (à laquelle il faut rajouter la part régionale déterminée par chaque région en début de saison)
(Coût licence = part fédérale + part régionale)

20 € + X €

Pratique de toutes les activités physiques et sportives de loisir ou de compétition.

Licence Dirigeant et autres Pratiquants : 25€ (à laquelle il faut rajouter la part régionale déterminée par chaque région en début de saison)
(Coût licence = part fédérale + part régionale)

25 € + X €

Encadrement bénévole de tous les sports dans la même association (les membres du comité directeur, techniciens, médecins et bénévoles permanents)

Licence d'un jour :
(Activité non compétitive limitée à 3 journées par an: 5 €
(part fédérale uniquement)

5 €

Pour une initiation, une activité de loisir, un stage de découverte ; elle doit être **prise au niveau d'un comité départemental ou d'une ligue, pour une activité non compétitive ; limitée à 3 journées par an.**
La licence permet la pratique avec couverture d'assurance en responsabilité civile pour l'organisateur

Licence « Multiclubs »

Cette licence permet à tout sportif licencié d'un club sport adapté d'intégrer une section sport adapté d'un club ordinaire adhérent à la FFSA, gratuitement **(prise en ligne direct dans la rubrique prise de licence onglet « créer une licence multiclubs »).**

ACTION SPECIFIQUE DE DEVELOPEMENT POUR 2013/2014

« Forfait Licence développement » :

Cette action promotionnelle s'adresse aux associations qui proposent des activités à tous types d'établissements ou services accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique (établissement médico-social, secteur psychiatrique,…).

Principe: règlement d'un **forfait calculé (base du tarif de la licence adulte ou Jeune à rajouter à la part régionale) sur la base de 40% de l'effectif total** de l'établissement. En contre partie, **l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.**

Pour les associations sportives regroupant plusieurs établissements : chacun d'entre eux sera considéré comme une section de l'association avec un numéro d'affiliation spécifique décliné à partir du numéro de l'association.

En contre partie, délivrance de la licence FFSA nominative Adulte ou Jeune dans la limite du nombre de places maximum de l'établissement ou de la section.

Ce dispositif n'est accessible qu'aux **associations multisports de la fédération** (pas accessible aux Comités Départementaux et Ligues)

Attention, le coût de l'assurance FFSA RC et individuelle accident (si elles sont souscrites) reste à payer par licence individuelle.

NB : Sous certaines conditions, une « licence collective » peut être délivrée pour le **secteur psychiatrique**. Pour tous renseignements, contacter le service licences à la FFSA.

DROITS D'AFFILIATION ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les tarifs ci-dessous ne concernent que la part fédérale à laquelle peut se rajouter une part régionale votée par la Ligue qui s'applique à toutes les associations de votre région.

- moins de 16 licenciés 70 €
- de 16 à 60 licenciés 110 €
- de 61 à 100 licenciés 140 €
- de 101 à 150 licenciés 180 €
- de 151 à 200 licenciés 220 €
- plus de 201 licenciés 260 €

NB : Cotisation à la FFSA pour membres associés 100€

CERTIFICATS MEDICAUX

Pratique en compétition ou en loisir : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 3 mois,** est obligatoire lors d'une demande de licence.
Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral que vous trouverez sur le site FFSA dans la rubrique « formulaires ».
Ce certificat est conservé par l'association.

Licence d'un jour : certificat médical de **moins d'un an** à la prise de la licence obligatoire